

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation en date du 07 novembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Eric LE DENMAT, Maire.

PRESENTS : LE DENMAT Eric, LE BIHAN Jean-Michel, LE MOAL Marine GUILLOUX Michel, PEDROT David, FIAUT Guénaël, DACQUAY Marie-Cécile, JOUANNO Thierry (arrivé à 19h37 au point 2), CAIL Cédric, LE SOURNE Danielle, LE NEAL Véronique.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

LE GUEHENNEC Jacqueline ayant donné procuration à LE SOURNE Danielle

SALAÛN Nicolas ayant donné procuration à CAIL Cédric

SILVEM Adeline ayant donné procuration à LE MOAL Marine

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Madame DACQUAY Marie-Cécile a été nommée secrétaire.

Monsieur Eric LE DENMAT, maire, ouvre la séance du jour. Il appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 est approuvé, à l'unanimité.

Ordre du jour :

Intervention de Jean-François PATRIS, directeur du service des systèmes d'information de Pontivy Communauté

Informations diverses

- 1 – Avenants à la convention du SCSI
- 2 – Demande subvention Fonds de concours pour la sécurisation du carrefour du Corboulo
- 3 – Renouvellement ligne de trésorerie
- 4 – Décision modificative n°3 – Budget Commune
- 5 – Programme voirie 2024
- 6 – Subvention à Finambulle pour les Noctambulleries 2023
- 7 – Subvention Ecole pour la Classe découverte 2024
- 8 – Modification de la composition de la Commission de contrôle des listes électorales
- 9 – Rapport d'activités 2022 Morbihan Energies
- 10 – Questions diverses

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention Fonds de concours pour l'aménagement de l'aire de camping-cars

Le conseil n'émet aucune objection.

La séance débute par l'intervention de Monsieur Jean-François PATRIS, qui, à la demande des membres du conseil, est venu présenter les modalités de fonctionnement et de financement du SCSI (Service Commun des Systèmes d'Information), ainsi que le catalogue de services proposés par la convention. Il explique que le service continue d'élargir son catalogue de prestations auprès des communes et présente les avenants à la convention qui précisent ces nouvelles prestations et les coûts que celles-ci engendrent.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Points Travaux:**

Clocher de l'église : La Commune a obtenu le 17 octobre 2023 une subvention de Pontivy communauté au titre du « Fonds de concours pour la restauration du patrimoine » d'un montant de 8 537.20 € pour les travaux d'installation de beffrois.

Considérant les subventions déjà obtenues du Département (35%, soit 14 940.10€), de la Région (25%, soit 10 671.50€), de Pontivy Communauté (20 %, soit 8 537.20€), soit au total une aide publique de 80% correspondant à un montant total de 34 148.80€ pour un montant prévisionnel de dépenses de 42 686 €, il ne restera à la charge de la commune que 20% du montant des travaux, soit 8537.20 €.

Les travaux débiteront en mars 2024 pour une durée d'un mois.

Salle des fêtes : La subvention Fonds vert a été sollicitée. Cette subvention sera attribuée sous condition d'obtenir un gain énergétique de 30% après la réalisation des travaux. Il a donc fallu faire intervenir un bureau d'études pour réaliser un audit énergétique (coût de la prestation = 1530 €). Le 1^{er} rapport faisait apparaître une économie de 26%. Afin d'atteindre les 30% de gain, 2 solutions de travaux supplémentaires sont proposées : soit le remplacement du système de ventilation (coût environ 30 000€), soit le remplacement de l'éclairage de toutes les pièces par un éclairage LED avec détection de présence (coût environ 6 000€). Afin de pouvoir obtenir la subvention Fonds vert, cette seconde solution a été retenue.

Aménagement du Carrefour du Corboulo : Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 09 novembre 2023 sur mégalis. La date limite du dépôt des offres est fixée au 30 novembre 2023.

- **Gîte de Botponal :**

Le compromis de vente a été signé le 31 octobre dernier. La signature de l'acte définitive aura lieu le 08 janvier 2024 .

ORDRE DU JOUR

1 - AVENANTS A LA CONVENTION PORTANT CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DES SYSTEMES D'INFORMATION (SCSI) ENTRE PONTIVY COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

La Commune de Saint-Aignan adhère au Service Commun des Systèmes d'Information (SCSI) auprès de Pontivy Communauté depuis janvier 2022.

Monsieur le Maire donne lecture de 2 avenants à la convention signée le 25 novembre 2021 :

- L'avenant n°1 à la convention a pour objet d'ajouter de nouvelles prestations au catalogue en précisant les coûts associés.
Ces nouveaux services comprennent désormais l'hébergement et les systèmes d'exploitation, l'affichage dynamique, la visioconférence, les vidéoprojecteurs interactifs, tableaux blancs interactifs et vidéoprojecteurs, la version M365 collaboratifs élus et des prestations de services spécifiques.
Ces nouvelles prestations entraînent de nouveaux coûts qui nécessitent une évolution des modalités de facturation. La signature de cet avenant n'oblige pas la commune à prendre les nouvelles options proposées au catalogue, la commune peut choisir à la carte les services dont elle souhaite bénéficier.
- L'avenant n°2 à la convention porte sur la nouvelle tarification issue des coûts calculés pour l'année 2022, le bilan financier faisant état d'une augmentation des charges du service sur certains postes constatée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les avenants n°1 et 2 à la convention du SCSI
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à les signer

VOTE: Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2 - DEMANDE DE SUBVENTION A PONTIVY COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS « EQUIPEMENT IMMOBILIER » POUR LES TRAVAUX DU CORBOULO : SECURISATION DU CARREFOUR, PROLONGEMENT DU CHEMINEMENT PIÉTONS ET CRÉATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 02 février 2023 approuvant le projet d'aménagement du carrefour du Corboulo qui consiste à réaliser les travaux suivants :

- Création d'un plateau surélevé limité à 30 km/h au niveau du carrefour du Corboulo et un rétrécissement de la chaussée à 5.50 m
- Réalisation d'un cheminement doux dans le prolongement de celui existant Rue du Blavet afin de le raccorder avec les cheminements déjà existants Rue de Pontivy et Rue de la Motte Féodale avec une traversée de la RD 18 par un passage piétons
- Aménagement d'une aire de covoiturage, identifiée et sécurisée, comportant 6 places de stationnement

Le principal objectif de ces travaux sera de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser les piétons par la création de bandes végétalisées.

Le cout total de l'opération est estimé à 46 317.15 € HT et se décompose de la manière suivante :

- Plateau surélevé au droit du carrefour : 32 406.40 €
- Prolongement du cheminement doux: 6 695.00 €
- Création d'une aire de covoiturage : 7 215.75 €

Suite au dépôt d'une demande de subvention DETR, ce projet n'a pas pu, faute de crédits disponibles, être retenu dans la programmation DETR 2023.

Considérant ce refus, Monsieur le maire propose de solliciter une aide auprès de Pontivy Communauté.

Le nouveau plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES			
Objet	Montant HT	Partenaire	Programme sollicité	Montant HT	%
Sécurisation routière du carrefour du Corboulo	46 317.15 €	ETAT	DSIL	2 098.00 €	4.53
		DEPARTEMENT	PST	11 342.10 €	24.49
			Amende police	13 893.00 €	30
		ETAT	Fonds vert	1 443.15 €	3.11
		PONTIVY COMMUNAUTE	Fonds de concours	8 277.47	17.87
COMMUNE	Autofinancement	9 263.43 €	20		
TOTAL HT	46 317.15 €	TOTAL		46 317,15 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le plan de financement tel que proposé ci-dessus.
- **Sollicite** auprès de Pontivy Communauté une subvention de 17.87 % du montant HT des travaux au titre du fonds de concours.

VOTE: Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3- RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil municipal

1. **DÉCIDE** de renouveler une ligne de trésorerie de **100 000 Euros (CENT MILLE EUROS)** auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan. Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

- **Objet : Mise en place d'une ligne de trésorerie**
- **Montant emprunté : 100 000€**
- **Durée : 1 an**
- **Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 1,71%, base de calcul exact/365 j, soit un taux variable de 5.59 % (Index septembre 2023 : 3.88%)**
- **Commission d'engagement : NEANT**
- **Commission de non utilisation : NEANT**
- **Frais de mise en place : 0.25%**

2. **S'ENGAGE** pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.

3. **AUTORISE** le Maire à signer la Convention avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan.

4. **AUTORISE** le Maire à négocier les conditions générales de la convention de prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues par la convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4 – BUDGET COMMUNAL 21400 DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil municipal vote la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Chap 16 – Article 165 : *Dépôts et cautionnement reçus* + 340.65 €

Recettes d'investissement

Chap 16 – Article 165 : *Dépôts et cautionnement reçus* + 340.65 €

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5 - PROGRAMME DE VOIRIE 2024 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Michel GUILLOUX, adjoint aux travaux voirie, présente au conseil municipal l'estimatif financier du programme voirie 2024 réalisé par Pontivy Communauté .

Le programme annoncé avec son coût estimatif est le suivant :

Route de Porh Antoine vers Bothalec	7 335.70 € HT	8 802.84 € TTC
Toul er Voten	4 790.80 € HT	5 748.96 € TTC
Bezidel d'en Haut	20 026.95 € HT	24 032.34 € TTC
Pen er Rabine	13 837.50 € HT	16 605.00 € TTC
Porh Antoine	10 165.90 € HT	12 199.08 € TTC
TOTAL	56 156.85 € HT	67 388.22 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet et sollicite:

- ✓ le concours financier du Département au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération.
- ✓ une subvention auprès de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours « voirie ».
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION FINAN BULLE POUR LA NOCTAMBULLERIE 2023

Le président de l'association Finan Bulle, Christophe GUILLOUX, sollicite la commune pour une aide au financement du micro-festival « La Noctambullerie » 2023, rendez-vous annuel et prisé chaque début septembre. Dans son courrier, il explique, que malgré le contexte économique difficile, l'association a réussi à rester présente ces 3 dernières années, en accusant 3 déficits successifs, et notamment l'édition 2022 avec une baisse de fréquentation importante.

Pour réussir à continuer d'exister, l'association a décidé de mettre un terme aux Vendredis de Saint-Aignan sous sa forme habituelle depuis début 2023. Elle continuera malgré tout à proposer quelques concerts dans l'année et au moins un fest-noz.

Afin de permettre à la Noctambullerie de perdurer dans les années à venir, M. GUILLOUX demande à la commune de financer la venue d'un groupe (ce qui représente entre 2 100 et 2 500 €).

M. le maire explique au Conseil Municipal que le budget 2023 de la commune permet de proposer une aide maximum de 2 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au versement d'une subvention de 2 000 € en faveur de l'association Finan Bulle pour l'aider au financement de la Noctambullerie.

VOTE : Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 4

7 - SUBVENTION A L'ECOLE DE GUERLEDAN POUR LA CLASSE DECOUVERTE 2024

Les enseignantes de l'école de Guerlédan sollicitent de la commune une aide financière pour l'organisation d'une classe découverte à Chailles (41) qui aura lieu du 11 au 15 mars 2024 pour les 40 élèves du CP au CM2. Il s'agit d'une classe découverte orientée vers l'Histoire.

Le budget total de ce projet est de 14 286.20 €, réparti comme suit :

-Hébergement + activités : 10 920.20 €

-Transport : 3 366 €.

L'école demande une subvention de 2000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) **DECIDE** de verser une subvention pour la classe découverte de l'Ecole de Guerlédan prévue en mars 2024 et fixe le montant de la participation communale à 2 000 € (deux mille euros) ;
- 2) **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2024 de la commune ;
- 3) **AUTORISE** le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8 - COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES – REMPLACEMENT D'UN ELU

Par délibération en date du 27 juin 2022, le Conseil Municipal avait acté la composition de la commission de contrôle des listes électorales.

Vu la démission le 17 mars 2023 de Madame Magali KERGAL du conseil municipal, élue membre suppléant de la commission, il est nécessaire de la remplacer au sein de cette commission de contrôle.

La commission de contrôle est composée de 2 conseillers municipaux (1 titulaire et 1 suppléant), pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Sur la base de ce dispositif, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur David PEDROT, membre suppléant de la commission.

Considérant le consentement de Monsieur David PEDROT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉSIGNE **David PEDROT** : **Délégué suppléant**

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9 - MORBIHAN ENERGIES – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

En vertu de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président de Morbihan Energies adresse annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et les comptes annuels. Le tableau synthétisant, pour la commune, le compte rendu de l'exploitant ENEDIS est également joint au rapport.

Conformément à ces dispositions, le Président de Morbihan Energies a adressé à chacune des communes membres son rapport d'activité de l'année 2022.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Ceci exposé, le conseil municipal est amené à donner acte de la communication de ce rapport.

Vu le rapport d'activité de l'exercice 2022 présenté par Morbihan Energies

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2022 de Morbihan Energies

10- DEMANDE DE SUBVENTION A PONTIVY COMMUNAUTÉ DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS « EQUIPEMENT IMMOBILIER » POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING-CARS SUR L'ANCIEN TERRAIN DE SPORTS

Par délibération du 09 mars 2023, le conseil municipal a validé le projet d'aménagement d'une aire de camping-cars sur l'ancien terrain de sports et a sollicité une subvention auprès de la région dans le cadre de la « Destination touristique Cœur de Bretagne ».

Monsieur le Maire informe le conseil que ce dispositif, initialement prévu en 2023, ne sera finalement lancé qu'au cours de l'année 2024.

Considérant ce report, il propose d'établir le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES			
Objet	Montant HT	Partenaire	Programme sollicité	Montant HT	%
Aménagement d'une aire de camping-cars	20 305.00 €	DEPARTEMENT	PST	7 106.75 €	35
		PONTIVY COMMUNAUTE	Fonds de concours	6 599.13€	32.5
		COMMUNE	Auto Financement	6 599.12 €	32.5
TOTAL HT	20 305.00 €	TOTAL		20 305,00 €	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le nouveau plan de financement tel que proposé ci-dessus.

- **Sollicite** auprès de Pontivy Communauté une subvention de 32.50 % du montant HT des travaux au titre du fonds de concours.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

11 – QUESTIONS DIVERSES

- Présentation de l'organigramme de la mairie.
- Le curage des fossés est programmé pour une durée de 1 semaine.
- Madame Danielle LE SOURNE expose aux membres du Conseil Municipal le projet de créer une visite virtuelle de l'église grâce à la Société KERDRONE gérée par Monsieur PANHELEUX. Cette visite permettra aux malentendants et aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux informations liées au patrimoine de l'église et à toutes les parties de l'église non accessibles aux fauteuils roulants. Le montant de cette prestation est de 1 960 €. Ce point fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Ecole de Guerlédan pourra s'inscrire à l'opération « 1 table, 1 école » organisée par la FFTT (Fédération Française de Tennis de Table) et l'USEP. Cela permettra d'acheter une table de tennis de table extérieure au prix de 250 € au lieu de 1 200 € prix public.
- Monsieur le Maire explique au Conseil que suite à l'augmentation du nombre d'élèves, la salle de la garderie est devenue trop petite pour accueillir tous les enfants. Il propose la possibilité d'acheter un bâtiment démontable et modulable qui pourrait être éventuellement installé sur le terrain situé derrière l'école.
- Verger communal : les plantations seront réalisées le samedi 25 novembre. Les travaux seront dirigés par Vincent GUILLOUX, responsable des services techniques.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée
M. Le Maire clos la séance

----- Séance levée à 21 h 00 -----

Le secrétaire de séance,
Marie-Cécile DACQUAY



Le Maire,
Eric LE DENMAT

